

Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds

Appel à propositions 2010

Promouvoir des systèmes novateurs et des filières d'investissement pour les envois de fonds de travailleurs migrants



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Promouvoir des systèmes novateurs et des filières d'investissement pour les envois de fonds de travailleurs migrants

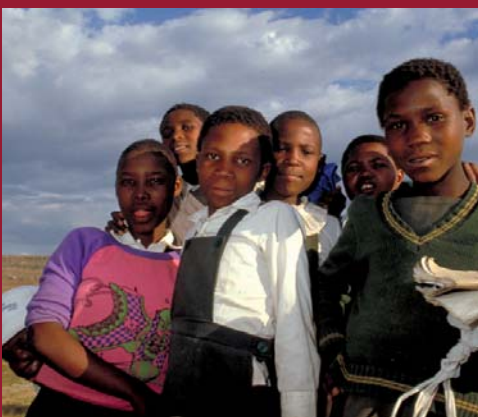
Le Fonds international de développement agricole (FIDA), institution spécialisée des Nations Unies, en partenariat avec le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, la Commission européenne, le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, la Banque interaméricaine de développement (BID), le Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération et le Fonds d'équipement des Nations Unies, a le plaisir d'annoncer le lancement d'appel à propositions de 2010 du Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds (MFEF).

En faisant jouer son mécanisme de financement de 18 millions d'USD, le MFEF vise à réduire la pauvreté en mettant les envois de fonds et les capitaux des travailleurs migrants au service du progrès dans les zones rurales des pays en développement. Les objectifs du MFEF ne sont pas seulement de réduire les coûts de transfert et d'établir des partenariats institutionnels, mais aussi plus précisément:

- **d'améliorer l'accès aux services d'envoi de fonds en zone rurale,**
- **d'associer l'envoi de fonds à des services et produits financiers en zone rurale,**
- **d'offrir des possibilités d'investissement rural novateur et productif aux travailleurs migrants et aux organisations à assise communautaire.**

Le portefeuille du MFEF comprend plus de 40 projets novateurs dans 38 pays. Ces projets, destinés à aider les travailleurs migrants et leurs familles à surmonter leurs difficultés, attachent une attention particulière aux zones rurales et aux mécanismes de financement rural. Pour atteindre ses objectifs, le MFEF lance des appels à propositions sur une base concurrentielle et finance les projets retenus qui sont les plus novateurs et les plus prometteurs.

Le MFEF fonctionne dans toutes les régions du monde et concerne les envois de fonds, tant transnationaux que nationaux. Les **organismes publics**, les **groupements privés** et la **société civile** peuvent tous soumettre une demande de financement auprès du MFEF, qui sera consentie sous forme de don. Les projets présentés au nom d'un partenariat multisectoriel seront privilégiés. L'appel à propositions de cette année porte sur plusieurs domaines thématiques spécifiques qui sont considérés essentiels pour renforcer l'impact des envois de fonds sur le développement. L'appel comprend également un domaine "ouvert" pour toute autre idée novatrice. Les propositions de projets liées aux thèmes suivants sont accueillies:



Le MFEF est conscient de la contribution importante que jouent les envois de fonds non seulement pour répondre aux besoins quotidiens des bénéficiaires, mais aussi pour promouvoir le développement local et national. L'impact de ces fonds est considérablement renforcé lorsqu'il est associé à d'autres services financiers, tels que les produits d'épargne, d'assurance ou de prêt. Des systèmes financiers inclusifs et des partenariats novateurs entre les institutions de financement rural et les services d'envois de fonds peuvent générer des avantages significatifs en réduisant la concurrence et en diminuant les coûts, permettant ainsi de dégager plus de ressources pour les pauvres et d'accroître les options dont peuvent bénéficier les familles pour optimiser l'utilisation de leur capital.

Les domaines thématiques du MFEF et les objectifs de l'appel à propositions 2010

Services financiers mobiles 1

Les projets entrant dans cette catégorie concernent les transferts de fonds nationaux et/ou internationaux et les services financiers connexes utilisant la téléphonie mobile. Il est recommandé d'établir des liens spécifiques avec des institutions/réseaux de microfinance.

Réseaux postaux 2

Les projets entrant dans cette catégorie permettent aux bureaux de poste et/ou aux caisses d'épargne postale d'offrir des services financiers liés aux envois de fonds dans les régions mal desservies, y compris l'adoption de nouvelles technologies.

Réseaux de microfinance 3

Les projets entrant dans cette catégorie renforcent la capacité des institutions/réseaux de microfinance à introduire des services de versement d'envois de fonds et des services connexes, plus particulièrement dans les zones rurales mal desservies, et incitent à l'adoption de nouvelles technologies.

Services financiers novateurs 4

Les projets entrant dans cette catégorie visent à introduire de nouveaux services financiers ou d'élargir leur portée afin de répondre aux besoins des migrants envoyant des fonds et à ceux de leurs familles. Ces projets peuvent porter sur l'introduction de cartes de débit/crédits, les possibilités de règlement par Internet et/ou la vente croisée de produits financiers, tels que le règlement de factures ou de prêts.

Esprit d'entreprise et investissements des migrants 5

Les projets entrant dans cette catégorie concernent les organisations cherchant à encourager les travailleurs à investir dans des entreprises productives dans leurs pays d'origine. Les domaines d'intérêt spécifique portent sur la sécurité alimentaire, les technologies propres et les produits typiques des pays d'origine.

Habitat 6

Les projets entrant dans cette catégorie couvrent les innovations concernant les crédits hypothécaires transfrontières, les crédits pour l'amélioration de l'habitat et les services apparentés. Les projets traitant des questions récurrentes ayant trait à la propriété réglementaire ou transfrontière revêtent un intérêt particulier.

(Micro-) assurance 7

Les projets entrant dans cette catégorie sont liés aux produits de santé et/ou d'assurance-vie ciblant les travailleurs migrants et leurs familles, mais aussi au rapatriement, à la perte d'emploi ou autres projets d'assurance en cas d'interruption de réception des envois de fonds.

Retraites des et autres versements de l'État aux travailleurs 8

Les projets entrant dans cette catégorie concernent le règlement transfrontière des versements effectués par l'État aux travailleurs, tels que les retraites. Il est fortement recommandé d'établir des partenariats entre les organismes de transfert de fonds, les institutions financières et des entités publiques.

Sécurisation 9

Les projets entrant dans cette catégorie sont soumis par les institutions financières souhaitant sécuriser un flux déterminé d'envois de fonds.

Domaine thématique ouvert 10

Les demandes concernant cette catégorie peuvent être présentées pour tout autre projet novateur lié à l'envoi de fonds.

Conditions générales et critères d'admissibilité

Critères d'admissibilité

Les demandeurs peuvent être: a) un organisme à but non lucratif (par exemple, un organisme non gouvernementale); b) une institution publique, gouvernementale; c) un organisme à but lucratif; ou d) une société mutuelle/coopérative ou une caisse de crédit mutuel. Les organismes à but lucratif sont vivement encouragés à s'associer avec des organismes à but non lucratif pour élaborer des propositions de projet conjointes. S'il est sélectionné, le bénéficiaire du don sera l'unique responsable de la bonne mise en œuvre du projet devant le FIDA.

Toutes les propositions doivent:

- Ne pas dépasser 250 000 USD par projet au titre du don accordé par le MFEF (Sauf pour les propositions sous le domaine thématique des services financiers mobiles ainsi que sous le domaine thématique des transferts de fonds mobiles le montant maximal de chaque don est 500.000 USD). La période d'exécution du projet ne doit pas dépasser 24 mois.

Toutes les propositions doivent:

- avoir un statut juridique et être enregistrés dans le pays où se déroulent leurs activités;
- être habilités à conclure un accord juridique avec le FIDA, et se conformer aux procédures de passation des marchés du FIDA;
- ne pas agir en tant qu'intermédiaire, mais être directement responsables de la préparation, de la gestion et de l'exécution du projet proposé;
- pouvoir prendre en charge la contribution financière de contrepartie requise, représentant au minimum:
 - 20% du montant du don sollicité pour les projets visant toutes les régions, à l'exception de la région Amérique latine et Caraïbes, si la demande est soumise par un organisme à but non lucratif;
 - 30% du montant du don sollicité pour les projets visant la région Amérique latine et Caraïbes si la demande est soumise par un organisme à but non lucratif;
 - 50% du montant du don sollicité pour les projets

Calendrier de l'appel à propositions 2010

Date limite de soumission des pré-propositions **7 juin 2010**

Présélection des finalistes et demande de propositions complètes **23 juillet 2010***

Date limite de soumission des propositions complètes **10 septembre 2010***

Sélection des finalistes **4 novembre 2010***

*Les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction du nombre de pré-propositions reçues

visant toutes les régions si la demande est soumise par un organisme à but lucratif;

- 10% du montant du don sollicité si la demande est soumise par une organisation de migrants, la fixation du montant de la contribution étant laissée à la discrétion du MFEF.

Dans toutes les propositions de projet, 50% au moins de la contribution de contrepartie requise doit se présenter en espèces, le reliquat pouvant être apporté en nature.

- avoir au minimum deux ans d'expérience pratique dans le cas organismes à but non lucratif (cette durée étant portée à trois ans dans le cas d'organismes à but lucratif);
- présenter des états et des rapports financiers vérifiés et signés pour une année antérieure au moins (trois années antérieures dans le cas d'organismes à but lucratif).

Critères de sélection

Les propositions seront évaluées en fonction:

- du caractère novateur de l'idée force du projet et de la possibilité de l'appliquer à plus grande échelle et/ou de la reproduire;
- de l'adéquation entre le projet et le cadre général des objectifs du MFEF et de sa capacité à répondre à l'un au moins des objectifs des guichets du MFEF;
- du caractère rationnel et réaliste des objectifs du projet ainsi que de la possibilité de les réaliser et de les mesurer;
- de la capacité financière et technique du demandeur à exécuter le projet et des partenariats forts sur lesquels il compte s'appuyer pour mener à bien le projet;
- du potentiel de durabilité du projet.

Pour la soumission des demandes et l'obtention de plus amples informations, prière de consulter: www.ifad.org/remittances



Personne à contacter

Pedro de Vasconcelos
Coordonnateur de programme, MFEF
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Via Paolo di Dono, 44
00142 Roma (Italia)
(+39) 06 5459 2852
remittances@ifad.org